

PAP'Inf'Hauts

Newsletter du réseau PAPI des Hauts-de-France

#2 – 02/2022

ACTUALITES GENERALES

Journée annuelle de la
« résilience face aux risques »

Les PAPI passent à l'évaluation
environnementale !

Information du public sur les PAPI

Gestion des crédits du BOP181 /
Fonds Barnier

Installation de la CIB Artois
Picardie

Retour sur la formation à la
gestion de crise collectivités/Etat

ACTUALITES LITTORAL

Loi Climat Résilience

Présentation du Réseau
d'Observation du Littoral (ROL)

Appel à partenaires ANEL /
CEREMA

ACTUALITES PAPI Hauts-de-France

PAPI DELTA DE L'AA
Gestion durable des cordons dunaires

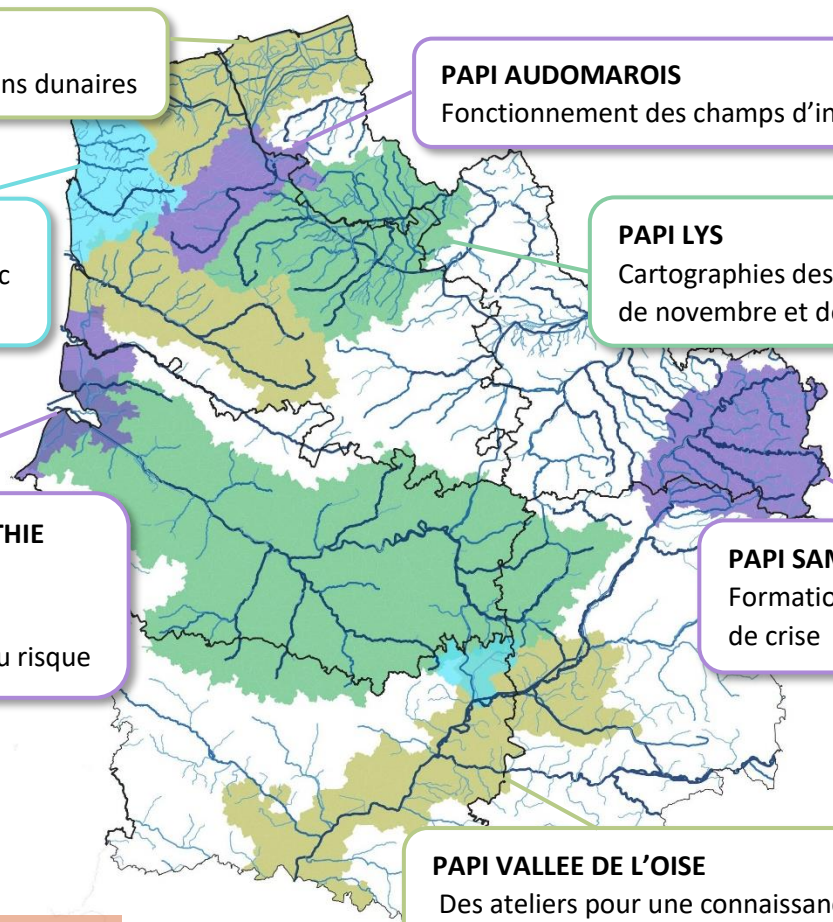
PAPI AUDOMAROIS
Fonctionnement des champs d'inondation contrôlée

PAPI BOULONNAIS
Sensibilisation du jeune public
au risque inondation

PAPI LYS
Cartographies des évènements climatiques
de novembre et décembre 2021

PAPI BRESLE-SOMME-AUTHIE
ALABRI BSA : le dispositif
d'accompagnement pour
l'adaptation du bâti face au risque

PAPI SAMBRE
Formation des élus à la gestion
de crise



PAPI VALLEE DE L'OISE
Des ateliers pour une connaissance partagée de la
vulnérabilité aux inondations

ET AUSSI...

Journée annuelle de la résilience face au risque

Dans le cadre de son plan d'action « Tous résilients face aux risques », le ministère de l'Ecologie instaure une journée annuelle de la résilience qui aura lieu lors de la journée internationale de la prévention des risques de l'ONU, soit le **13 octobre**.

« Cette date devant devenir une référence pour la prévention des risques sur l'ensemble du territoire national », l'objectif premier de cette journée est de développer la culture du risque. C'est pourquoi les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations et autres professionnels qui le souhaitent sont invités à organiser des actions de sensibilisation de la population ce jour-là.

Dans le cadre des PAPI, nous encourageons donc les porteurs à **cibler la journée (ou semaine) du 13 octobre pour mettre en œuvre une ou plusieurs actions de communication ou de formation de leur programme**.

Les actions menées seront enregistrées dans un annuaire national.

Les PAPI passent à l'évaluation environnementale !

La Commission Européenne a, en fin d'année 2021, mis en demeure le ministère de l'Ecologie pour que le dispositif PAPI se conforme à la directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences des plans et programmes sur l'environnement. **Cette directive soumet les plans et programmes publics à une évaluation environnementale lors de leur élaboration et avant leur adoption**. Jusqu'à maintenant, le dispositif PAPI n'était pas couvert par celle-ci.

Les programmes d'action pour la prévention des inondations devront donc bientôt être soumis à évaluation environnementale. Cela impliquera notamment la réalisation d'un rapport d'évaluation des incidences environnementales qui identifie les impacts sur la santé humaine, la biodiversité, les terres, l'eau, l'air et le climat, le patrimoine culturel et paysages... et qui propose des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de ces impacts. Ce rapport sera instruit par l'autorité environnementale (AE).

La réflexion au niveau national de l'intégration de ce processus dans l'élaboration des PAPI est en cours. Des précisions seront données ultérieurement.

Pour en savoir plus sur l'évaluation environnementale : <https://www.ecologie.gouv.fr/levaluation-environnementale>

Information du public sur les PAPI

Lors de la réalisation d'un état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL), la présence d'un PAPI n'est pas mentionnée. Pour rappel, l'adresse pour cette réalisation est :

<https://erial.georisques.gouv.fr/#/>

Cependant, le public a la possibilité d'être informé sur la présence d'un PAPI sur le site Géorisques en indiquant sa commune, ou en précisant son adresse ou même sa parcelle :

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-moi>

Si vous constatez une erreur sur une absence ou une présence d'un PAPI, vous pouvez faire remonter l'information auprès de Patrice Caray (patrice.caray@developpement-durable.gouv.fr) afin de procéder à une rectification.

Le site Géorisques dispose également d'une carte interactive, mais les PAPI n'y figurent pas.

The screenshot shows the Géorisques website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo 'GÉORISQUES' and several menu items: 'MES RISQUES', 'S'INFORMER', 'DONNÉES', and 'AID'. Below the navigation bar, the main heading reads 'Informations disponibles par risque dans la commune'. Underneath, there is a section for 'Risques naturels'. A sub-section titled 'Inondations' is highlighted with a red circle. To the left of this section is an icon of a house with water waves below it. To the right, there is a list of information: 'Commune de votre localisation soumise à un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Oui', 'Evénements historiques d'inondation dans la commune : 1', 'Commune de votre localisation soumise à un Plan de prévention des risques inondation : Oui', and 'Commune de votre localisation faisant l'objet d'un programme de prévention (PAPI) : Oui'. A red downward arrow is visible to the right of the 'Inondations' heading.

Gestion des crédits du BOP181/Fonds Barnier

Lors de l'exercice budgétaire 2021, les besoins en AE et CP exprimés lors des dialogues de gestion et de mi-gestion sont avérés optimistes : 5M€ d'AE et 5M€ de CP ont été restitués, et 83 % des AE et 73 % des CP restants ont été effectivement consommés.

Cet optimisme prévisionnel et « provisionnel » se traduit par des reports sur 2022, tandis que la consommation 2021 impacte la dotation régionale pour 2022 : nous avons obtenu 80 % des besoins exprimés en AE et 72 % des besoins exprimés en CP lors du dialogue de gestion 2022. Il importe donc d'améliorer la fiabilité de nos prévisions, en termes de montant et surtout d'échéance.

Cet effort de fiabilisation repose en grande partie sur les PAPI, qui représentent plus de la moitié des AE et près des deux tiers des CP. **Afin d'assurer la solvabilité de l'exercice 2022**, il appartient donc à chaque animateur/trice de PAPI **d'anticiper le dialogue de mi-**

gestion, en lien avec les maîtres d'ouvrage de son PAPI : Les prévisions 2022, actualisées à la hausse ou à la baisse, seront à remonter aux DDT(M) **pour le 20 mai 2022**.

Il conviendra de ne pas surévaluer les besoins, afin de ne pas dégrader le taux de consommation 2022 qui impactera la dotation 2023. Les prévisions de montants à engager ou payer à partir d'octobre 2022 seront donc préférentiellement reportées sur les prévisions 2023. En pratique, les dossiers concernés seront cependant déposés en 2022 lorsque c'est possible, et traités en 2022 si les reliquats de fin de gestion le permettent.

Cet **effort d'anticipation et de fiabilisation sera à poursuivre pour le dialogue de gestion 2023** : les prévisions pour 2023 (ainsi qu'un éventuel ajustement des prévisions 2022) seront à remonter aux DDT(M) **pour le 15 septembre 2022**.

Retour sur la formation à la gestion de crise collectivités / Etat

Le SYMSAGEL a organisé une session de formation à la gestion de crise tenue par l'IRMa Grenoble et ouverte aux structures porteuses de PAPI (9 participants) et aux services de l'Etat (3 participants). La DREAL a financé intégralement cette formation.



Phase de restitution de l'exercice de gestion de crise

Celle-ci s'est déroulée en présentiel sur deux jours en janvier 2022 et a abordé les thèmes suivants :

Jour 1 : Piloter une cellule de crise

Jour 2 : Communication de crise et Médias Sociaux en Gestion de l'Urgence

Deux exercices de gestion de crise ont pu être réalisés, ce qui a permis de constater une **progression nette de la gestion de la crise par le groupe**, que ce soit en termes :

- d'appropriation de son propre rôle et de ses ressources,
- de coordination avec le reste de la cellule de crise,
- d'efficacité dans les actions de réponse à la crise

Les résultats observés lors de ces exercices montrent l'importance des Plans Communaux de Sauvegarde mais également la nécessité pour les acteurs impliqués de s'entraîner pour répondre au mieux à un épisode de crue. La DREAL encourage donc les structures porteuses à développer l'organisation d'exercices de gestion de crise dans le cadre de leur PAPI.

Installation de la CIB Artois-Picardie

Le 23 novembre 2021 a eu lieu la réunion d'installation de la nouvelle Commission Inondation de Bassin (CIB) Artois-Picardie, qui a pour rôle principal de donner un avis de labellisation aux PAPI de moins de 20 millions d'euros. Les objectifs de cette première réunion étaient de présenter le règlement et le rôle de la CIB, la directive inondation et le dispositif PAPI. Des séances de formation continue seront proposées à la CIB sur des sujets spécifiques, nécessaire à l'appréciation des dossiers PAPI.

C'est le PAPI de la Canche, estimé à 11,7 M€, qui sera le premier à passer en instance de labellisation en mai 2022.

Loi climat résilience

L'article 239 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets crée l'article L.321-15 dans le code de l'environnement.

Cet article prévoit que les communes, **dont les actions en matière d'urbanisme et d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro-sédimentaires entraînant l'érosion du littoral**, soient identifiées dans une liste fixée par décret.

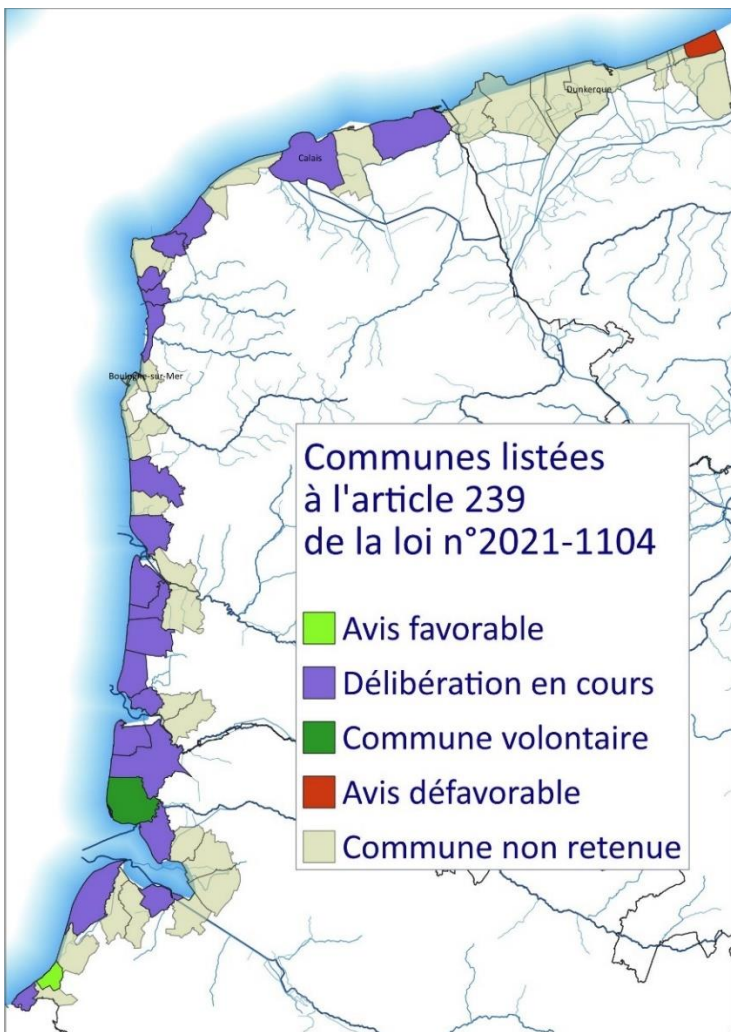
Cette liste a vocation à être révisée au moins tous les 9 ans. Elle est établie après consultation des conseils municipaux, avis du conseil national de la mer et des littoraux ainsi que du comité national du trait de côte. Cette consultation a été lancée auprès des préfets de département le 19 novembre 2021 sur la base d'une liste de communes pré-identifiées par l'État comme devant intégrer la liste du décret en ouvrant cette possibilité aux autres communes volontaires.

Les communes listées devront **réaliser une cartographie d'évolution du trait de côte à court (0-30 ans) et long termes (30-100 ans)** afin de **faire figurer dans leurs documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi,..) les zonages d'exposition de leur territoire au recul du trait de côte**, et y définir les conditions de constructibilité adaptées.

Les communes qui auront établi ces zonages auront accès aux outils et dispositifs prévus par la loi pour accompagner le recul du trait de côte, comme le droit de préemption spécifique ou des dérogations à la loi « littoral » notamment.

Pour les Hauts-de-France, ce sont **22 communes** (sur les 52 communes littorales que compte la région) qui sont proposées sur la liste socle. Une commune supplémentaire s'est à ce jour positionnée comme volontaire.

Avant de s'engager, la majorité des communes attendent la publication des textes d'application.



Liste des 22 communes de la liste socle :

1 commune dans le Nord (59) : Bray-Dunes

14 communes dans le Pas-de-Calais (62) :

Ambleteuse, Audresselles, Berck, Calais, Camiers, Cucq, Groffliers, Merlimont, Neufchâtel-Hardelot, Oye-Plage, Tardinghen, Le Touquet-Paris-Plage, Wimereux, Wissant

7 communes dans la Somme (80) : Ault, Cayeux-sur-mer, Le Crotoy, Fort-Mahon-Plage, Mers-les-Bains, Quend, Saint-Valery-sur-Somme

1 commune volontaire ne faisant pas partie de la liste socle : Saint-Quentin-en-Tourmont (80)

Le Réseau d'Observation du Littoral (ROL)



Le réseau d'observation du littoral de Normandie et des Hauts-de-France s'est constitué en groupement d'intérêt public (GIP) depuis 2020 auquel participent l'État (2 DREAL), la Région (2 Régions) et le Conservatoire du Littoral.

Objectifs

- Valoriser la connaissance scientifique et technique sur le littoral
- Mettre à disposition des acteurs du territoire un outil d'aide à la décision

Thématiques suivies

- La dynamique côtière
- Les risques naturels littoraux (submersion, érosion)
- La biodiversité comme marqueur de la dynamique des milieux littoraux

Productions principales

- Des atlas cartographiques sous la forme de map journal
- Un catalogue de métadonnées proposant la prévisualisation et le téléchargement des données
- Des ressources documentaires en téléchargement

Une réflexion est en cours pour déterminer les modalités d'accompagnement du ROL auprès des collectivités et des services de l'État.

Appel à partenaires ANEL / CEREMA

Un appel à partenaires ANEL (association nationale des élus du littoral) / CEREMA a été initié fin 2019 pour **accompagner les collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche d'analyse ou de prospective de leurs territoires littoraux**. Compte tenu des très forts enjeux de ces territoires (environnementaux, culturels, touristiques,...) confrontés également à une très forte pression humaine et à des risques naturels majeurs (submersion, érosion) susceptibles de s'aggraver dans un contexte de changement climatique et d'élévation du niveau de la mer, le CEREMA met à disposition des élus locaux leurs domaines d'expertise pour répondre aux problématiques locales et pour **dégager des pistes de solutions concrètes de gestion intégrée du trait de côte**.

En Hauts-de-France, 4 EPCI se sont inscrits dans cet AAP avec des objectifs différents :

SMBS-GLP : Approche pragmatique et prospective pour la prise en compte des risques littoraux dans l'aménagement et la planification du territoire Baie de Somme – Grand Littoral Picard

CA2BM : Anticipation des besoins fonciers liés à la vulnérabilité du trait de côte en Montreuillois

CCT2C : Elaboration d'un projet de territoire du site remarquable de la baie de Wissant face aux enjeux du changement climatique

CUD : Anticipation des menaces pour organiser et traiter la résilience d'un territoire littoral dans une approche dynamique et intégrée

PAPI DELTA DE L'AA - PMCO

Gestion durable des sites dunaires

L'étude menée par le service de défense contre la mer de « gestion durable des sites dunaires » touche à sa fin sur la partie technique. Elle a été menée sur le territoire des EPCI adhérents au service, soit 4 EPCI, sur un territoire plus large que celui du Delta.

Pour chaque EPCI l'objectif était **d'établir une gouvernance globale et des stratégies locales de gestion durables, douces et intégrées des cordons dunaires** afin de maintenir une protection optimale du territoire et de valoriser son patrimoine naturel. Ainsi pour chaque point de vigilance du territoire sur ces questions, plusieurs solutions ont été proposées afin de maintenir une gestion durable de ces sites. Les gestionnaires gemapiens ont reçu des fiches descriptives avec l'ensemble des recommandations.

Des propositions de supports de communication ont également été présentés aux gemapiens, afin de sensibiliser la population aux bons comportements à adopter sur les massifs dunaires.

La partie « gouvernance » de l'étude reste à terminer : cette partie organisationnelle et technico-juridique a pour but d'expertiser l'organisation actuelle des compétences et des maitrises d'ouvrage en matière de défense contre la mer, et de la consolider.

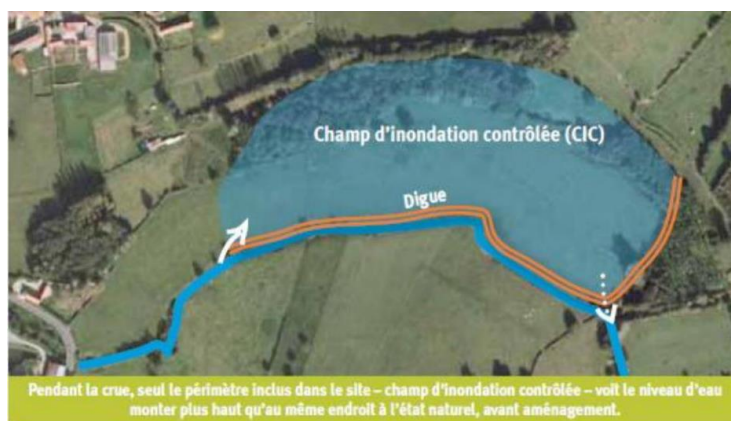
PAPI AUDOMAROIS - SMAGEAA

Retour d'expérience du fonctionnement des champs d'inondation contrôlée

Le PAPI de l'Audomarois 2012-2019 a été centré autour de la réalisation de plusieurs ouvrages dits structurants sur le territoire de la vallée de l'Aa. Parmi ces ouvrages, 10 champs d'inondation contrôlée ont été créés afin de réguler les crues de l'Aa et du Bléquin. En effet, en inondant ou en sur-inondant des zones naturelles, peu vulnérables aux inondations, il est possible de réduire les volumes d'eaux dans la rivière, au moment de la crue et donc, de diminuer les hauteurs de débordements. L'impact sur les enjeux, principalement localisés en aval, est alors limité.

Grâce aux ouvrages ce sont : **610 000 m3 d'eau régulée**, **30% d'habitations qui n'auraient pas été inondées** en mars 2002 et **10 millions € HT de travaux**.

Depuis la fin de réalisation du programme, les ouvrages sont entrés en fonction à plusieurs reprises et l'Aa n'a pas connu de crue impactante. S'il est difficile d'évaluer les dommages évités par les ouvrages pour ces dernières crues, les effets sont nécessairement positifs sur les niveaux de crue dans la zone urbaine à l'aval du bassin versant.



Pendant la crue, seul le périmètre inclus dans le site – champ d'inondation contrôlée – voit le niveau d'eau monter plus haut qu'au même endroit à l'état naturel, avant aménagement.

Schéma de principe (SMAGEAA)



9 janvier 2022, remplissage du site n°1 à Saint-Martin d'Hardinghen (SMAGEAA)

PAPI BOULONNAIS - SYMSAGEB

Sensibilisation du jeune public au risque inondation

Dans le cadre du PAPI du Boulonnais, le SYMSAGEB a engagé des actions de sensibilisation du jeune public au risque inondation. Au mois de janvier, des activités ont été proposées dans 3 écoles du Boulonnais. La problématique des inondations est introduite par un conte chinois retravaillé. Les élèves sont ensuite invités à **découvrir le fonctionnement des rivières du Boulonnais** grâce à la sublime maquette du SYMSAGEB. D'autres activités proposées permettent la **réflexion sur les causes des inondations et les solutions** pour y remédier et se protéger. Enfin, la **mise en situation d'une crise inondation** invite les élèves à constituer leur propre kit d'évacuation parmi une sélection d'objets.

Cette animation a eu de très bons retours de la part des élèves et des enseignants. Outre les inondations, l'animation proposée a donné lieu à des échanges sur le **changement climatique** et **l'aménagement du territoire**. Suite à leur demande, le SYMSAGEB prévoit la création de supports pédagogiques pour les enseignants.



Illustration du conte (SYMSAGEB)



Illustration de la maquette (SYMSAGEB)

PAPI SAMBRE – SMPNRA

Formation des élus à la gestion de crise

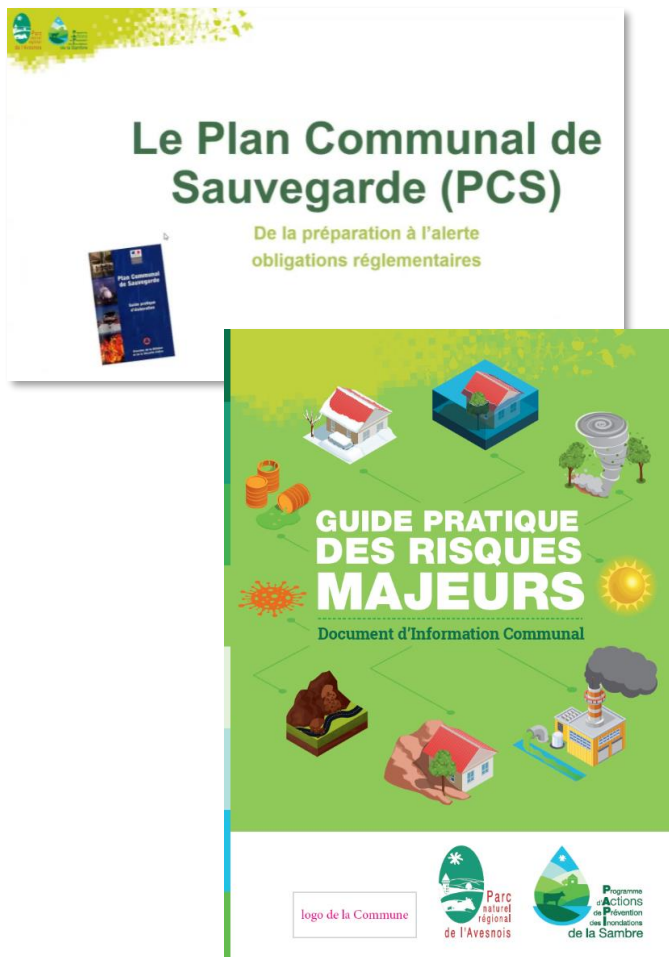
Dans le cadre de l'action 1.3 du PAPI d'intention du bassin de la Sambre, un webinaire sur les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) a eu lieu en décembre 2021. Accompagné du Service de Préviation des Crues (SPC) et du SDIS 59, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois a pu **former une vingtaine d'élus à la gestion de crise**.

Au programme de ce webinaire :

- Les pouvoirs de police du Maire
- L'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- De la vigilance à l'alerte
- L'information préventive de la population
- Quelques exemples d'exercices de crise

Ce webinaire a marqué le début de l'accompagnement PCS/DICRIM sur le bassin versant de la Sambre. Ainsi, le SMPNRA **accompagne 8 communes dans la réalisation et l'optimisation de leur PCS et de leur DICRIM** (2 rédactions de PCS complet et 6 révisions de PCS).

En parallèle de cet accompagnement, le SMPNRA cherche à organiser des exercices de gestion de crise inondation et à mettre en place une méthodologie de collecte d'information sur les événements majeurs.



PAPI BSA – SMBS-GLP

ALABRI BSA : le dispositif d'accompagnement pour l'adaptation du bâti face au risque

Les diagnostics de vulnérabilité des bâtis face au risque inondation sont en cours sur le territoire Bresle Somme Authie (BSA) depuis octobre 2021.

Le dispositif, nommé **ALABRI BSA (Accompagnement pour L'Adaptation de votre Bâti face au Risque Inondation)** s'achèvera en 2023, et sera reconduit sur un PAPI 2, sous condition de labellisation. Il entre dans le cadre de l'axe 5 du PAPI sur la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes et est financé à 50 % par l'Etat, 33% par le SMBS-GLP (dotations du département de la Somme), et par le département de la Seine-Maritime à 17%. **Ce plan de financement permet ainsi que les diagnostics soient gratuits pour trois publics : les particuliers, les entreprises de moins de vingt salariés et les établissements recevant du public (ERP).**



Pour les trois publics, des **critères de priorisation** ont été appliqués pour respecter l'enveloppe financière et cibler les bâtis les plus vulnérables pour cette première opération : habitations de plain-pied, établissements recevant les publics les plus vulnérables (établissements de santé, vieillesse, scolaires) et une localisation en zone d'aléa submersion marine fort à très fort des PPR (l'aléa ruissellement a été ajouté sur le secteur Bresle). Dans le cadre du PAPI, il a aussi été décidé de cibler une zone pour laquelle les solutions techniques face au risque d'inondations fluviale et maritime (travaux PAPI) ne sont pas encore actées : Villers sur Authie.

Les diagnostics sont particulièrement importants sur le territoire BSA du fait du mode d'habiter celui-ci. En effet, sur ce territoire littoral rural, la population est en partie composée de résidents vieillissants ou de résidents secondaires (absents une partie de l'année). Les diagnostics permettent ainsi de **renforcer la culture du risque par la proximité qu'implique l'action**. En effet, des experts se rendent sur place et renseignent de manière individualisée sur : les travaux à réaliser en insistant sur les mesures obligatoires des PPR, les mesures organisationnelles en distribuant des PFMS (Plans Familiaux de Mise en Sécurité) et des POMSE (Plan d'organisation de Mise en Sécurité) individualisés qui font écho aux Plans Communaux de Sauvegarde et les aides financières possibles pour réaliser les travaux.

Le passage aux travaux n'est cependant pas garanti. Selon les retours d'expériences en France sur les mêmes dispositifs, l'aspect financier des travaux et les démarches administratives pour l'instruction des demandes d'aides restent des freins importants pour les publics démarchés. Pour le PAPI BSA, la **gratuité et la communication ont donné une bonne impulsion au dispositif** (228 demandes de rendez-vous ont été reçues entre octobre 2021 et janvier 2022 pour les particuliers). L'accompagnement administratif post-diagnostic n'ayant pas été prévu, il sera intéressant de rendre compte du nombre de dossiers ayant accédé à l'étape des travaux et de réagir en fonction lors du PAPI 2.

Pour en savoir plus : <https://www.baiedesomme.org/alabri/>

Des ateliers pour une connaissance partagée de la vulnérabilité aux inondations

L'Entente Oise Aisne et le bureau d'étude Artelia ont organisé quatre ateliers collaboratifs en visioconférence sur les territoires à risques importants d'inondations (TRI) du Chaunois, du Compiégnois, du Creillois et du Val d'Oise afin de travailler sur les résultats et les suites du diagnostic de vulnérabilité aux inondations de la Vallée de l'Oise.

Ces ateliers ont permis :

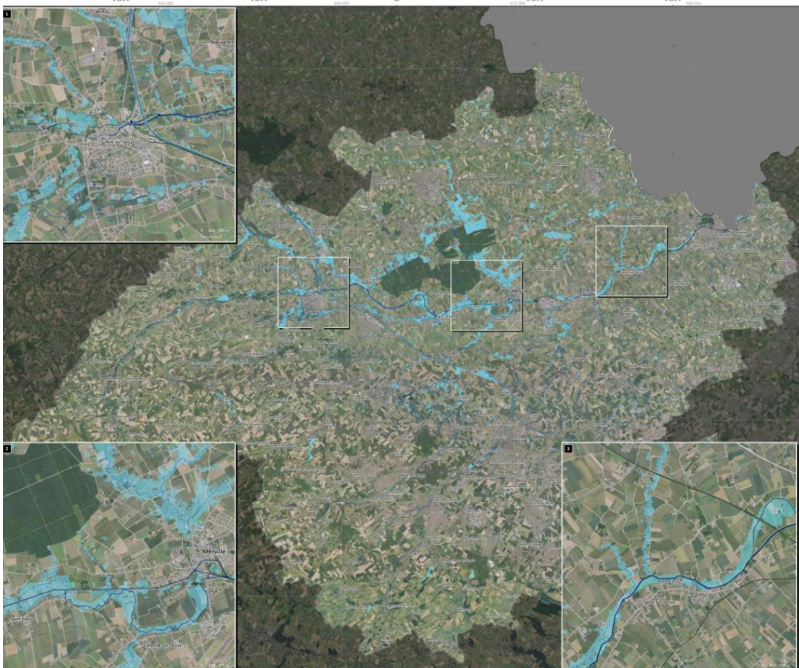
- Une appropriation des résultats et conclusions du diagnostic par les **élus, collectivités, services de l'Etat, départements, opérateurs et gestionnaires de réseaux** ;
- Une consolidation des résultats du diagnostic grâce aux retours des différents acteurs locaux ;
- Une réflexion partagée sur les préconisations en termes d'urbanisme, de gestion de crise, de réduction de la vulnérabilité et de culture du risque.

Les premières préconisations qui ressortent de ces ateliers sont : l'intégration des données dans les documents d'urbanisme, l'adaptation des bâtiments, la mutualisation des données avec les partenaires de réseaux, la mise à jour des plans communaux de sauvegarde, le développement d'ateliers de sensibilisation, l'adaptation des voiries...

PAPI LYS – SYMSAGEL

Cartographies des évènements climatiques de novembre et décembre 2021

Lors des derniers évènements climatiques survenues du 28 novembre au 6 décembre 2021 sur le bassin versant de la Lys, le Symsagel a activé, en partenariat avec ICube-SERTIT, la production de cartographies par satellite.



Les enjeux sont multiples dans l'identification des **voiries coupées** ou encore des **zones isolées**, ce qui est d'autant plus sensible pour les habitants touchés dans le cas de crues longues.

L'acquisition satellitaire et la production cartographique sont réalisées en **état d'urgence** pendant la crise. **Une cartographie plus fine** a été produite quelques jours après la fin de l'inondation, mettant en lumière l'emprise maximale détecté des zones inondées (image ci-contre).

Une analyse plus poussée des zones inondées sera prochainement effectuée à partir de ces relevés satellitaires afin d'obtenir une emprise inondée plus précise encore.

Ce partenariat, commencé avec les inondations de janvier 2021 s'est poursuivi lors de ces inondations. **Les relevés cartographiques par satellite seront systématisés** par le Symsagel lors de prochains évènements d'envergure (à minima pour une vigilance orange aux inondations) impactant l'ensemble du bassin versant de la Lys.

Avec ce nouveau dispositif, le Symsagel et son équipe d'experts positionnent de manière **très fine** l'accompagnement des collectivités et communes du territoire pour le **soutien des administrés les plus concernés**.

À PROPOS DE ICUBE-SERTIT

ICube-SERTIT, Service Régional de Traitement d'Image et de Télédétection, met l'Espace au service de la Terre en produisant de l'information géographique à partir des images spatiales. Opérateur régional, national et européen, il répond à des besoins sociétaux en offrant des solutions aux problématiques de la gestion des risques, de l'aménagement des territoires, de la gestion des ressources naturelles, de l'environnement, du développement durable.

Il fournit ainsi des supports d'aide à la décision immédiatement exploitables par ses partenaires et clients (CNES, ESA, Direction de la sécurité civile, Commission européenne, Région Grand-Est, Eurométropole, SNCF, EDF...).

Mutualisation des formulaires de subvention RVPAPI et ETPPR

Dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité des habitats, les DDT(M) et porteurs de PAPI ont développé leur propre approche concernant les formulaires pour les demandes de subventions RVPAPI et ETPPR des particuliers. La DREAL propose de mutualiser ces approches via le club PAPI, et invite donc les porteurs et DDT(M) à partager leur modèle de formulaires sur l'espace Osmose [\(ici\)](#).

Pour en savoir plus sur les structures porteuses de PAPI des Hauts-de-France

PMCO : PAPI du Delta de l'Aa

SMBS-GLP : PAPI Bresle-Somme-Authie

AMEVA : PAPI de la Vallée de la Somme

Entente Oise Aisne : PAPI de la Vallée de l'Oise

SYMSAGEB : PAPI du Boulonnais

SMAGEAA : PAPI de Audomarois

PNR Avesnois : PAPI de la Sambre

SYMCEA : PAPI de la Canche

SYMSAGEL : PAPI de la Lys

Appel à communication Journées techniques « Risques et Territoires » du Cerema

Recherche d'intervenants sur les événements suivants :

Webinaire organisé le **23 juin 2022** sur « Comment réduire les impacts des risques naturels sur le bâti et les aménagements ? » dans lequel des interventions de portée globale ou d'enseignements transférables seront privilégiés

Des journées techniques locales organisées sur les sites d'Aix-en-Provence et de Lille qui permettront de mettre l'accent sur les échanges en présentiel autour de projets locaux

Pour plus d'information :

Webinaire : paul.guero@cerema.fr

Journée Lille : bruno.kerloch@cerema.fr

Nos remerciements aux porteurs de PAPI pour la rédaction de leurs articles respectifs

DREAL Hauts-de-France

Service Eau et Nature – Pôle « Risques Naturels »

prn.sen.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Mise en page DREAL Hauts-de-France – Mars 2022